

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0053546

Optique 175978 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1721

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MAHJOUBI HASSAN

Date de naissance :

1, 1, 1951

Adresse :

15 Rloc RAZIL N° 46 Hay Moha - ad

Tél. 06.14.18.45.47 Total des frais engagés : 1717,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Khald BANINE
OPHTALMOLOGISTE
Angle Bd Ibn Tachfine et Ibn El Adra
El Mourkouchi Rés Fatima Zahra I
3ème étage N° 8 Casablanca

Date de consultation : 04 Sept 2023

Nom et prénom du malade : ENNABINI HABIBA Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Amétropie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 20/9/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
4 Sept 2023	Cs	k ₁₀	250 DH	DR Khalid OPR TAN angle Bd Ibn Rachid et Ibn El Mourakuchi Rés Fatima Zahra 3ème étage N° 6 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	04/05/23	147,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
			

AUXILIAIRES MEDICAUX

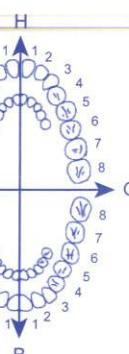
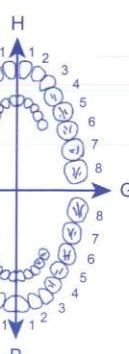
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
 Yves Optic Hay Takadoum Rue 2 N° 18 Hay Mohammadi Casablanca Tél : 05 22 60 40 88	19 09 2023					1350,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D	G 21433552 00000000 G		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	00000000 35533411	00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
	B			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Docteur Khalid BANINE

Ophthalmologiste



- Chirurgie de la cataracte (phaco)
- Strabisme - Glaucome - Voies Lacrymales
- Angio laser - Correction optique (LASIK)

الدكتور خالد بنين

إختصاصي في طب وجراحة العيون

- جراحة الجلالة - الحول - مسالك الدموع
- داء الزرق - تصوير أوعية الشبكة - الليزر
- تصحيح البصر لايتك

Casablanca, le :

- 4 SEPT 2023

الدار البيضاء . في :



ENNOUINI

Habiba

lunette n° de fin:

D = -2.25 (-1.00 50°)

You see
Optic
Hay Takadoum Rue 2 N° 18
Hay Mohammadi Casablanca
Tél : 05 22 60 40 88

0.25 2.25

30.30 D

lpe 18.00 3/5

50.70

Opalaceo

lpe 18.00 2/5

26.40

steedex

lpe 18.00 1/5

T : 147.40

Dr Khalid BANINE
OPHTHALMOLOGISTE
Angle Bd Ibn Tachfine et Ibn Al Adrâa El Mourâkouchi
Résidence Fatima Zahra II 3ème étage - N°6 Casablanca

(au dessus de Marjane Market et Bank of Africa)
Tél. : 0522 61 22 22

E-mail : kbanine@gmail.com

زاوية شارع ابن تاشفين و شارع ابن العذراء المراكشي
إقامة فاطمة الزهراء II . الطابق 3 رقم 6 - الدار البيضاء
(فوق مرجان ماركت و بنك أفريقيا)

الهاتف : 0522 61 22 22

أيكومب
Icomb®

Lot:

Fab:

Exp:

32 22
12 24

PPV: 30 DH 30



6 118001 070442

Laboratoires Sothema Bouskoura

Opatanol® 1mg/ml collyre en solution

Flacon de 5 ml

AMM Maroc N° 96R1/20 DMP/21/MAJ

407253 MA

PPV : 90,70 DHS

407253 MA

STERDEX

pommade ophtalmique

Dexaméthasone 0,267 mg /

Oxytétracycline 1,335 mg

PPV : 26,40 DH



6 118001 100378

Distribué par COOPER PHARMA

41, rue Mohamed Diouri.

20 110 Casablanca

Pharmacien Responsable :

Amina DAOUDI

You See Optic

Youssef
EL ANDALOUSSI BENBRAHIM
Opticien Optométriste

INPE 095006573

Facture N° 089/2023 Le 19-09-2023

Mme Habiba ENNOUINI

Désignation	Prix
Monture optique	500
Verres progressif organique 1.6 bleu	
OD -2.25(50°-1.00)	425
OG -2.25	425
prix TTC	1350

Arrêtée la présente facture à la somme de
Mille trois cent cinquante dhs

You see
Optic
Hay Takadoum Rue 2 N° 18
Hay Mohammadi Casablanca
Tel : 05 22 60 40 88

Av chouhadaa Derb takadoum rue 2 N°18 H-M casablanca
mail you.see.optic@gmail.com
GSM 0663296084

SLC 1000190766000018